

Le nombre de décès sur un plateau haut : + 15 % du 1^{er} janvier au 22 février 2021

En ce début d'année, la hausse du nombre de décès en Hauts-de-France reste forte : + 15 % du 1^{er} janvier au 22 février 2021 après + 17 % en décembre. Depuis le 1^{er} septembre 2020, 31 622 décès¹ ont été enregistrés dans la région, soit 17 % de plus sur un an (niveau national + 16 %). Cette augmentation touche tous les départements de la région. La hausse atteint + 30 % à domicile et + 26 % dans les EHPAD. Les personnes de 65 ans ou plus restent les plus touchées.

1 300 décès supplémentaires depuis le début de l'année

Entre le 1^{er} janvier et le 22 février 2021, le nombre de décès dans les Hauts-de-France reste sur un plateau haut : + 15 % sur un an après + 17 % en décembre. Dans la région, 10 100² décès ont été ainsi enregistrés depuis le début de l'année, soit 1 300 de plus sur un an (cf. Figure 1). L'excès des décès oscille entre + 12 % dans le Nord et + 23 % dans l'Aisne.

+ 17 % de décès lors de la 2^e vague épidémique

Depuis le 1^{er} septembre 2020, 31 622 décès ont été enregistrés dans la région, soit 17 % de plus sur un an. La région Hauts-de-France reste la 4^e région la plus impactée par cette 2^e vague de la Covid-19, derrière Provence-Alpes-Côte d'Azur (+ 24 %), Bourgogne-Franche-Comté (+ 27 %) et Auvergne-Rhône-Alpes (+ 31 %). Au niveau départemental, les hausses varient entre + 15 % dans l'Aisne et + 19 % dans le Nord.

+ 26 % de décès en EHPAD lors de la 2^e vague

Entre le 1^{er} septembre 2020 et le 22 février 2021, le surcroît de décès à domicile atteint + 30 % en Hauts-de-France (+ 29 % au niveau national). Cette hausse est plus marquée dans l'Oise et le Pas-de-Calais (respectivement + 39 % et + 36 %).

Dans les EHPAD, l'augmentation des décès dans la région bien qu'inférieure à celle observée au niveau national (+ 31 %), est également forte : + 26 %. Les plus fortes progressions sont observées dans les départements du Nord (+ 39 %) et du Pas-de-Calais (+ 36 %).

Dans les hôpitaux où ont lieu plus de la moitié des décès dans la région, la hausse atteint 16 % (+ 13 % au niveau national). C'est dans l'Oise où l'augmentation est la plus élevée (+ 25 %).

Les 65 ans ou plus les plus touchés

Les personnes de 65 ans ou plus restent les plus impactées en Hauts-de-France par la hausse du nombre de décès (+ 20 %). Cette classe d'âge concentre 82 % des personnes décédées entre le 1^{er} septembre 2020 et le 22 février 2021. Au cours de cette période, la hausse des décès varie entre + 19 % pour les 85 ans ou plus et + 21 % pour les 65 à 74 ans.

1 Données provisoires

2 Données provisoires

Figure 1 : 19 % de décès de plus dans le Nord depuis septembre 2020

Nombre de décès dans les Hauts-de-France par département (données provisoires)

Ensemble des décès (1) : cumul des décès du 1er septembre
au 22 février

	2020-2021	2019-2020	Evolution entre les deux périodes (en %)
Aisne	3 102	2 706	14,6
Nord	13 504	11 332	19,2
Oise	3 440	2 928	17,5
Pas-de-Calais	8 031	6 897	16,4
Somme	3 545	3 074	15,3
Hauts-de-France	31 622	26 937	17,4
France entière	348 243	300 146	16,0

Source : Insee à partir des données provisoires d'état civil 2021, 2020 et 2019

(1) Ensemble des décès, transmis par voie dématérialisée ou par voie papier par les mairies aux directions régionales de l'Insee (avec un délai maximal de transmission de 8 jours, auquel il faut rajouter un délai de saisie)

Éléments méthodologiques

L'Insee gère le Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP) conformément au décret n° 82-103 du 22 janvier 1982. D'après ce décret, les communes doivent transmettre à l'Insee les informations dès qu'un acte d'état civil est dressé sur le territoire français.

L'Insee a décidé de diffuser temporairement à un rythme hebdomadaire, le nombre de décès enregistrés dans chaque département, afin de contribuer en toute transparence à la mise à disposition de données pendant la pandémie de Covid-19. **Ces données couvrent toutes les causes de décès et sont donc largement supérieures aux décès liés à la pandémie.**

Les mairies ont un délai légal de transmission de ces informations à l'Insee d'**une semaine au maximum**. Lorsque la transmission se fait sous forme papier, il faut ajouter un délai supplémentaire d'envoi par courrier postal et de saisie par les services de l'Insee.

Les séries de décès quotidiens publiées par l'Insee pour chaque département dénombrent les décès selon leurs dates de survenue. **Ces décès sont comptabilisés dans le département où a eu lieu l'évènement et non dans le département de résidence de la personne.** Les décès transmis par voie dématérialisée sont mis à disposition jusqu'au jour J-7. Le nombre de décès total par département est disponible jusqu'au jour J-11 car l'intégration des décès transmis par papier est plus longue.

Il est important de noter que **ces données sont très provisoires et seront révisées à chaque nouvelle publication**. Pour autant, l'Insee fait le choix de les mettre à disposition de tous, car elles peuvent permettre de déceler précocement des changements de tendance (*cf. Pour en savoir plus*).

Pour en savoir plus

— Insee : [nombre de décès quotidiens \(France, régions et départements\)](#)

- Insee Hauts-de-France : [précédents communiqués de presse sur le suivi des décès](#)
- « [Plus de décès pendant l'épisode de Covid-19 du printemps 2020 qu'au cours de la canicule de 2003](#) », *Insee*, Insee Première n°1 816, 18 septembre 2020
- « [Bilan démographique 2020](#) », *Insee*, Insee Première n°1 834, 19 janvier 2021
- Santé Publique France : [chiffres clés et évolution de la COVID-19 en France et dans le monde](#)
- Covid et mortalité en Europe en 2020 : des statistiques à regarder de près
<https://blog.insee.fr/covid-et-mortalite-en-europe-en-2020-des-statistiques-a-regarder-de-pres/>